

RESEAU FORESTERIE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

TEMOIGNAGES

Résumés d'Approches Adoptées dans des Projets Récents de Conservation et de
Développement

Andrew Dunn

Conservation de la Biodiversité par la Foresterie Communautaire dans les Forêts des
Montagnes du Cameroun

M C Nurse, C R McKay, J T Young et C A Asanga

Responsabilité des Populations dans la Gestion des Ressources Forestières dans le Nord
Sénégal

Babou Diouf

Gashaka Gumti, Nigéria: De la Réserve de Chasse au Parc National

Andrew Dunn

TABLE DES MATIERES

Page N°

Résumés d'Approches Adoptées dans des Projets Récents de Conservation et de Développement	1
Andrew Dunn (Titre original: <i>Summaries of Some Recent Project Approaches to Conservation and Development</i>)	
Conservation de la Biodiversité par la Foresterie Communautaire dans les Forêts des Montagnes du Cameroun	14
M C Nurse, C R McKay, J T Young et C A Asanga (Titre original: <i>Biodiversity Conservation through Community Forestry, in the Montane Forests of Cameroon</i>)	23
Responsabilité des Populations dans la Gestion Des Ressources Forestieres dans le Nord Sénégal	
Babou Diouf	
Gashaka Gumti, Nigéria: De la Réserve de Chasse au Parc National	24
Andrew Dunn (Titre original: <i>Gashaka Gumti, Nigeria – From Game Reserve to National Park</i>)	

Andrew Dunn est Coordinateur de la planification du Parc de Gashaka Gumti dans le Projet de parc national du WWF. On peut le joindre actuellement au 20 Holmlands, Park Sunderland, SR2 7SE, Royaume-Uni.

M C Nurse, C R McKay, J T Young et C A Asanga peuvent être contactés par l'intermédiaire de Birdlife International, Wellbrook Court, Girton Road, Cambridge, CB3 0NA, Royaume-Uni.

Babou Diouf est Directeur national du PROGONA, BP 386, Saint-Louis, Sénégal.

ISSN 1351-3966

RESUMES D'APPROCHES ADOPTEES DANS DES PROJETS RECENTS DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT

Andrew Dunn

La Réserve naturelle des montagnes d'Arfak, Indonésie

La forêt ombrophile couvre encore 80% d'Irian Jaya et les réserves naturelles devraient constituer plus de 20% de la province. L'une d'elles se situe dans les montagnes d'Arfak sur le territoire de la tribu des Hatams qui compte environ dix mille personnes. On trouve sur les pentes abruptes de ces montagnes certaines espèces endémiques de papillons et d'oiseaux du paradis.

Les Hatams vivaient auparavant disséminés dans la forêt dans de petites enclaves et pratiquaient une agriculture de longue jachère. Ils ont commencé toutefois à se réunir en groupes plus grands récemment. Pour faciliter l'administration régionale, le Gouvernement indonésien a ordonné aux Hatams de descendre vers les pistes d'atterrissage aménagées autrefois par des missionnaires. La proximité de ces pistes a ses avantages puisque les avions pourraient transporter les produits Hatams jusqu'aux marchés en expansion de la côte ou les villageois malades à l'hôpital.

Il était évident qu'une approche coercitive en matière de conservation de la nature ne pouvait pas réussir dans les montagnes d'Arfak après la lutte obstinée des Hatams dans la guérilla menée avec d'autres Irianes à la suite de la conquête de leur territoire par les Indonésiens en 1969. Une approche participative de la conservation de la région fut donc adoptée. Basé sur la reconnaissance des droits ancestraux des Hatams à leurs terres, droits initialement niés par la législation indonésienne, le projet négocié avec les Hatams divisa équitablement le territoire entre les terres pour l'agriculture et les terres pour la réserve. Ce processus aboutit à la formation d'un réseau de comités de village travaillant avec le WWF et des représentants du Gouvernement indonésien. Les Hatams approuvèrent la création de la réserve dans le but de protéger leurs terres des convoitises extérieures. Pourtant certaines limitations furent imposées aux droits de chasse et ils ne pouvaient pas vivre dans la réserve. Néanmoins, ils participèrent activement aux activités de démarcation et montrèrent un grand respect vis-à-vis des marquers.

Une fois les limites de la réserve établies, le projet lança un programme d'élevage de papillons pour repeupler les stocks existants, apporter des bénéfices économiques à la population participant à la conservation de la forêt et alimenter un marché international du papillon en expansion. D'après la réglementation nationale et internationale, on ne peut vendre légalement que des papillons d'élevage. Le WWF incite les paysans locaux à planter des jardins à papillons en vue d'enrichir des zones forestières extérieures à la réserve avec des plantes capables de nourrir les larves.

Des programmes de conservation des sols ainsi que de petits élevages de poulets et de poissons sont également mis en place (Colchester, 1992; Craven, 1990; Pimbert et Pretty, 1994; Stone, 1991; WWF, 1992).

Remarques

Avec l'assentiment des autorités locales, le projet donne aux Hatams un droit d'accès à la réserve bien que, dans une "Réserve de protection intégrale" ces activités sont théoriquement illégales. Ils protègent désormais activement la réserve forestière, le programme d'élevage de papillons se contentant simplement d'adapter des activités existantes pour les rendre plus durables et plus rentables. Dans les forêts protégées, les populations de papillons prospèrent et produisent régulièrement des cocons pour le commerce des papillons. La population locale reconnaît le lien spécifique qui existe entre la conservation de la forêt et les avantages économiques.

Le Parc national de Nyika, Malawi

Le peuple Phoka des hautes terres du Malawi du Nord sera expulsé de son territoire ancestral au cours des années 1970, suite à l'établissement du Parc national de Nyika. Jusqu'alors, ils pratiquaient l'apiculture, une activité entravée par la création du parc qui leur interdisait l'accès aux ressources forestières. Le miel est un produit important pour les Malawiens et les exportations procuraient autrefois des devises fortes bien utiles. Malheureusement, la production de miel et de cire a décliné dans le pays à mesure que les terres cultivées se développaient au détriment des terrains boisés.

Le Projet Germano-Malawien de développement de l'apiculture, lancé en 1989, vise à développer l'apiculture pour en faire une source de revenus alternative pour les gens vivant près de la Réserve naturelle de Vwaza et du Parc national de Nyika. Le projet espère aussi rendre le miel plus accessible au Malawien moyen. Il est financé par le Gouvernement allemand et le WWF et mis en oeuvre par le Département des parcs nationaux et de la nature du Malawi.

Le projet apporte un soutien financier et administratif à la création de clubs d'apiculture qui bénéficient ainsi de prêts à taux bonifié pour l'achat de matériel. On apprend à leurs membres des méthodes apicoles permettant d'obtenir des rendements supérieurs, en qualité comme en quantité, à ceux des méthodes traditionnelles. L'adoption unanime d'une ruche standard malawienne réduit les prélèvements de l'écorce des arbres pour construire les ruches traditionnelles et la récolte de miel ne fait plus appel au feu qui, non seulement détruit une partie des abeilles, mais aussi la végétation alentour.

La population locale peut désormais, de façon contrôlée, exploiter les zones consacrées à la conservation, bien qu'elles doivent obéir aux lois et réglementations sur les zones protégées qui interdisent notamment la chasse et le ramassage de bois de feu. Le projet a également contribué à améliorer les relations entre la population locale et les autorités chargées de la conservation.

Les membres des clubs prennent une part active maintenant à la protection des ruchers situés à l'intérieur des zones protégées et à l'expulsion des intrus. Le braconnage dans le parc diminue grâce à cette coopération locale. Le projet prévoit de transférer la responsabilité de la gestion à une Association indépendante des apiculteurs du Malawi en 1997 (IIED, 1994; Banda et Boer, 1993).

La Réserve de l'Annapurna, Népal

La Réserve de l'Annapurna est probablement la zone protégée la plus diverse géographiquement et culturellement du monde. Environ 40 000 personnes vivent à l'intérieur, dans une région de vallées himalayennes vertigineuses où l'agriculture et le commerce prospèrent depuis des siècles. La région reçoit plus de 30 000 touristes étrangers chaque année. Bien que les revenus du tourisme soient importants et vitaux pour l'économie locale, la croissance de la demande en bois de chauffage et en produits laitiers pour approvisionner l'industrie de la randonnée, a sérieusement endommagé l'environnement. Cela a un effet profond sur la culture et l'économie locales.

Face à ces menaces, le Gouvernement du Népal, en association avec la Fondation du Roi Mahendra pour la conservation de la nature (KMNTC en anglais), a mis en place un plan en 1986 de zone protégée polyvalente à aménager pour associer les activités de loisirs, le tourisme, la foresterie, l'agriculture et les besoins des populations locales. La KMNTC a joué un rôle de coordination entre le gouvernement et les communautés locales en établissant des plans de gestion des zones à usages multiples dans la zone à préserver. Le Gouvernement népalais est propriétaire du terrain mais les communautés locales ont reçu le statut d'intendant chargé de la planification et de la gestion équitable et durable des ressources naturelles. Des comités de gestion forestière ont été formés pour faciliter une participation active de la population locale.

La réserve de l'Annapurna est divisée en zones allant de celles bénéficiant d'une protection totale et réservées à la recherche scientifique, jusqu'à celles destinées à assurer des moyens de subsistance des populations locales (la forêt protégée et les zones de pâturage saisonnier), en passant par la zone d'utilisation intensive pour le tourisme où du pétrole lampant est proposé à la place du bois.

Le projet cherche à établir un équilibre entre les besoins à court terme des populations locales et l'exploitation durable de l'environnement naturel, en ayant la région gérée non pas pour mais par la communauté. Les objectifs, conçus et poursuivis par les villageois, consistent à consolider le contrôle local des ressources, faire appel à des sources alternatives d'énergie utilisant des technologies gaspillant moins et accroître les revenus tirés par les populations locales des ressources utilisées par les gens de l'extérieur. La foresterie communautaire et la création de pépinières gérées localement au sein de la forêt protégée, représentent une source importante de bois de chauffage et de fourrage. Un changement dans la politique du gouvernement permet désormais à tous les revenus tirés des permis délivrés aux randonneurs d'être utilisés directement par le projet, contrairement aux autres zones protégées au Népal (Wells, Brandon et Hannah, 1992; Brown et Wycoff-Baird, 1992; Adams, 1991).

Remarques

Le projet semble populaire auprès des communautés locales qui pensent que l'approche adoptée améliorera la gestion des ressources naturelles. Il tente de répondre aux besoins de la population locale et les activités ne se limitent pas aux problèmes apparents de conservation. Malheureusement, il est impossible de prédire l'impact qu'il aura à long terme sur la biodiversité de la région à préserver. Le projet cherche en priorité à réduire les nuisances pour l'environnement provoquées par les randonneurs et à accroître les revenus locaux du tourisme. Toutefois, les profits non négligeables tirés du tourisme n'ont pas encore été beaucoup distribués aux paysans. L'intérêt affiché par la monarchie, un soutien politique local et la contribution des ONG, tout cela

a certainement contribué au succès du projet, mais, dans la mesure où il a été conçu de l'extérieur et qu'il ne repose pas sur les modes actuels d'utilisation des ressources ou les institutions existantes, il reste bien des incertitudes sur sa durabilité à long terme.

Kuna Yala, Panama

Les 322 000 hectares de la réserve indienne de Kuna Yala furent d'abord classés Région autonome par le Gouvernement panaméen en 1953. La conservation de la réserve créée à la suite d'une mobilisation de la population, fonctionne dans l'intérêt de la population locale. L'éloignement de la zone protégea longtemps ces forêts de toute exploitation. Les Kunas cultivent des parcelles le long d'une étroite bande côtière et vivent au large dans divers d'îlots de corail. Ils pêchent les eaux très poissonneuses du récif corallien. Cependant, des aménagements routiers ont récemment rendu la région accessible et attiré dans la région des éleveurs de bétail et des pauvres sans terre.

Conscients que le gouvernement encourageait le développement des zones forestières "inutilisées", ce qui menaçait directement la forêt côtière dont dépendait leur manière de vivre traditionnelle, les Kunas élaborèrent un projet agricole, dans le cadre de l'Association des Employés Kunas (AEK), le long de la frontière menacée de leur territoire afin de protéger leurs terres. Malheureusement, ils échouèrent dans leur tentative d'obtenir un droit d'accès permanent à la crête de la montagne.

En 1983, une nouvelle initiative, le Projet de gestion des zones forestières de Kuna Yala (PEMASKY en anglais) est lancée par l'AEK avec le soutien financier et technique de diverses organisations et institutions internationales. Un programme de recherche et de planification de la gestion des zones forestières de Kuna Yala est alors élaboré par un groupe d'experts techniques Kunas.

Suite à leurs recommandations, la zone est désormais gérée comme une réserve de la biosphère, destinée à protéger les ressources naturelles et les écosystèmes tout en veillant à ce que les ressources soient utilisées d'une façon durable au bénéfice des Kunas. On y encourage également le développement de l'écotourisme, l'artisanat Kuna traditionnel, l'enseignement de l'environnement et la recherche scientifique.

Le plan directeur de Kuna Yala délimite cinq zones à gérer séparément: une Réserve naturelle où seule la collecte de plantes médicinales est autorisée; une Zone de rétablissement où les ressources naturelles dégradées peuvent se régénérer; une Zone d'exploitation agricole et marine où les Kunas vivent, pêchent et cultivent; et une Zone spéciale ouverte au public abritant l'administration de la réserve de la biosphère et pratiquant une utilisation durable des ressources naturelles. Il existe aussi une Zone tampon à l'extérieur de la réserve dans une région administrée par le gouvernement. Il aura fallu des années pour mener à bien ce qui était l'une des premières priorités du projet, la démarcation d'une frontière de 120 km le long de la chaîne de montagne de San Blas.

Le projet manque actuellement de moyens financiers. Le tourisme est en grande partie incontrôlé, ce qui accroît la pression sur les ressources locales et crée de nouvelles sources de pollution. La croissance démographique locale met aussi à rude épreuve des ressources naturelles autrefois abondantes. Mais ce qui menace le plus le projet PEMASKY, ce sont les nombreux fonctionnaires et politiciens panaméens qui voudraient révoquer le statut de zone protégée de

Kuna Yala et l'ouvrir au développement (Archibald et Davey, 1993).

La Réserve faunique de Cuyabeno

Au cours des années 1970, la province de Napo au nord-est de l'Équateur devient le centre de l'industrie pétrolière du bassin amazonien. Les aménagements routiers entraînent l'arrivée massive de colons venus de tout le pays et le déplacement de groupes autochtones expulsés de leurs terres ancestrales. La spéculation foncière, l'exploitation des bois et la montée des activités illégales, notamment le trafic de stupéfiants, ne tardent pas à suivre. Beaucoup de zones protégées succombent aux pressions exercées par ces développements.

La Réserve faunique de Cuyabeno fut créée en 1979 pour juguler la déforestation rapide de la région. La zone recèle une grande diversité de plantes et d'animaux, notamment le dauphin d'eau douce, le lamantin, dix espèces de primates, les tapirs, les caïmans et le tatou géant et on considère qu'elle fait partie d'un refuge du pléistocène. La réserve vise à offrir une multiplicité d'alternatives pour une utilisation durable et avisée des ressources, au profit des groupes indigènes (dans et hors de la réserve) et des communautés de colons (dans les zones adjacentes). Les colons reçurent un titre de propriété de leur terre après avoir aidé physiquement à la démarcation des limites de la réserve et signé un contrat dans lequel ils s'engageaient à protéger la réserve de toute nouvelle incursion.

En ce qui concerne les groupes indigènes de cette région, un certain nombre vivent de chasse et de pêche. Parmi eux, seul le groupe Siona-Secoya est autorisé à pénétrer dans la réserve. Les méthodes de chasse traditionnelles sont permises (mais ni les armes à feu, ni le poison ou la dynamite) et la chasse est interdite dans les zones fréquentées principalement par les touristes. Les chasseurs Siona-Secoyas ont eux-mêmes décidé de protéger les espèces rares et de dénoncer tout braconnage illégal constaté au sein de la réserve. Avec le concours des connaissances et de la main d'oeuvre locales, on a pu lancer un programme destiné à adopter des sources alternatives de viande provenant de populations en semi-liberté de tortues d'eau douce, pécaris, capybaras, agoutis et pacas. La recherche scientifique et le tourisme créent des emplois locaux et des capitaux à réinvestir dans la réserve (Hinojosa, 1992; Nationas et Hinojosa, 1989).

Remarques

Un projet traditionnel de conservation, imposé à la population locale, qui prétend être à leur profit mais dans lequel les préoccupations écologiques sont prédominantes. Comme de tous les groupes indigènes, seuls les Sionas-Secoyas ont le droit de chasser dans la réserve, il faut s'attendre à des conflits ethniques. Tant que la faune est abondante dans la réserve, il n'y a pas beaucoup d'incitations à participer au programme d'élevage en semi-liberté. L'efficacité des programmes d'élevage en semi-liberté n'a pas encore été prouvée et ils sont notoirement difficiles à mettre en place.

Le Parc national impénétrable du Bwindi

Autrefois, la finalité du Parc national impénétrable du Bwindi (PNIB) consistait à empêcher la

communauté d'utiliser les ressources forestières. Toutefois, la négligence des besoins de la communauté locale a progressivement abouti à un conflit ouvert entre la population locale et les gardes forestiers. Au cours d'une sécheresse récente, de grandes étendues de forêt ont été incendiées volontairement et des menaces proférées à l'encontre des populations de gorilles, une espèce protégée en priorité.

Une approche de gestion alternative a récemment été adoptée pour permettre une utilisation polyvalente du PNIB. Des ateliers municipaux ont été mis en place pour assurer une participation réelle et pour rétablir la confiance entre la population locale et le parc national. Après une période de négociations, 20% du parc fut alloué à l'utilisation polyvalente au vu des cartes établies dans ces ateliers municipaux. Les zones réservées à la recherche et au tourisme recevaient 40%, le reste formant la zone centrale.

La zone à usages multiples autorise une exploitation durable des ressources selon des règlements et des restrictions bien définis. La décision d'utiliser ou pas une ressource donnée dépend de sa disponibilité. Priorité est donnée à la recherche d'alternatives aux espèces interdites et les produits disponibles à l'extérieur ne peuvent être prélevés à l'intérieur. Aucune essence du couvert forestier, jeune ou mature ne peut être abattue. Les zones à usages multiples sont fermées dès l'arrivée des gorilles.

Dans chaque municipalité, un "Club Forêt" fut créé pour coordonner les associations et organisations existantes. Un Club Forêt a la responsabilité des actions de ses propres membres et des représentants de chaque club se réunissent pour former le "Club des usagers de ressources" et participer au Comité de gestion du parc.

Il a été décidé que ce serait ensemble que les autorités et la communauté locale surveilleront les aménagements et progrès réalisés et feront les ajustements nécessaires en conséquence. On admet que le fait de permettre l'utilisation des ressources entraîne inévitablement une altération de l'écosystème, mais quelques modifications de l'environnement sont acceptables. De plus, l'impact de l'utilisation des ressources proposée au Bwindi devrait être insignifiant, comparé aux niveaux d'activités illégales enregistrés dans le passé.

Remarques

Une conservation des zones protégées uniquement basée sur l'observation de la loi ne fait qu'attiser les conflits et n'est pas applicable à long terme. Les parcs protégés de cette façon sont vulnérables en période d'instabilité politique pendant lesquelles certaines zones protégées sont envahies par la population. Le principe derrière les zones polyvalentes, c'est que la communauté locale contribue à protéger la zone en échange du privilège de pouvoir utiliser les ressources. La mise en oeuvre de tels plans exige une connaissance détaillée des ressources et une bonne relation de travail avec la communauté locale. Une telle approche nécessite un investissement initial important mais moins de dépenses une fois le processus enclenché. Il est vital que le profit tiré par les communautés des activités légales dépasse le revenu qu'elles peuvent obtenir des activités interdites. Pour parvenir à protéger à long terme des niveaux importants de biodiversité, de nombreux écosystèmes doivent devenir plus productifs pour répondre aux besoins d'une population en expansion. Il vaut mieux planifier ces modifications et cet accroissement de la productivité que de les laisser se produire en période de crise (Wilde, 1994).

Conservation et Communauté Himba au Kaokoland occidental, Namibie

Les populations Himba et Herero du Kaokoland occidental subirent une terrible sécheresse au début des années 1980. On estime à 80-90% les pertes subies par les éleveurs de bétail qui survécurent uniquement grâce aux aides gouvernementales. Leur retour à un mode d'existence semi-nomade est maintenant en conflit avec les cultures maraîchères, une activité promue par un programme mis en place pendant la sécheresse.

Les pâturages riverains qui fournissaient autrefois un fourrage précieux pendant la saison sèche, sont broutés désormais toute l'année par le bétail appartenant aux nouvelles implantations permanentes. Beaucoup de sédentaires sont devenus dépendants des dons des touristes, de plus en plus nombreux dans la région. Dès 1980, la sécheresse conjuguée au braconnage à grande échelle avait décimé les populations de grands mammifères de la région. Néanmoins, une campagne anti-braconnage basée sur un système de gardes de chasse nommés par les chefs locaux a réussi à réduire le braconnage. La faune est revenue et on envisage de créer un parc cynégétique qui serait géré à la fois par les chefs de la communauté du Kaokoland et par des fonctionnaires du gouvernement. Le parc ne chercherait pas à exclure de la zone la population ou le bétail.

Un projet fut lancé en 1987 pour corriger certains des aspects les plus négatifs du tourisme et promouvoir la conservation de la faune de telle sorte que la population locale puisse en profiter directement. Il fut décidé que chaque touriste devrait verser une redevance directement à la communauté locale pour l'utilisation des ressources naturelles qui appartiennent de fait aux résidents locaux. On créa un marché de l'artisanat qui s'est révélé un moyen lucratif pour les gens de la région de bénéficier de l'augmentation de la demande pour les produits traditionnels. Les familles sont ainsi assurées de recevoir les redevances mensuelles du tourisme même si elles sont dans la brousse quand les touristes arrivent. La structuration des relations créée par ce système entre la communauté sur place et les touristes favorise une forme plus digne de tourisme. Les résidents voient progressivement la faune d'une manière plus positive et participent activement aux efforts de conservation dans le but de préserver l'industrie touristique locale. Ce système a permis de rétablir l'intérêt local pour la faune, de revitaliser le savoir-faire et l'expérience traditionnels et l'on constate un regain de respect pour les anciens (Jacobsohn, M.1993).

Remarques

La conservation a apporté des bénéfices financiers non négligeables à la population locale mais, surtout, elle a permis la restructuration de la relation entre les touristes et les gens de la région.

La Réserve de la biosphère du Haut Orénoque-Casiquiare, Venezuela

En Amérique latine, près de 85% des zones protégées abritent des peuples indigènes. Les Yanomamis vivent dans des communautés très dispersées près des sources des fleuves Orénoque et Rio Branco. Leur mode de vie itinérant est basé sur la chasse, la pêche, la cueillette et la culture. La densité démographique est faible et largement dispersée et l'impact sur l'environnement

minimal. Depuis un siècle les Yanomamis ont subi des pertes dévastatrices dues aux maladies importées. Leurs principaux besoins consistent à barrer l'accès aux mineurs et colons venus de l'extérieur et à se protéger des maladies importées.

La Réserve de la biosphère du Haut Orénoque-Casiquiare (83 000 km²), l'un des plus grands parcs de forêt ombrophile du monde, fut créée en 1991 pour garantir la sécurité et le mode de vie des Yanomamis face aux incursions répétées de mineurs brésiliens dans le Haut Orénoque. Avec la Réserve de Yanomami voisine au Brésil, la superficie totale de forêt ombrophile protégée atteint les 177 000 km². La création de cette réserve de la biosphère reconnaît indirectement le droit des Indiens à leurs terres sans créer un précédent juridique en distribuant des titres fonciers.

L'objectif primordial de la réserve de la biosphère est de protéger et d'aider la société Yanomami tout en assurant la conservation de cette région riche en ressources naturelles. Toutefois, la nature très fluide et non protocolaire des prises de décision chez les Yanomamis pose des problèmes aux gens de l'extérieur tentant une gestion commune de la région. Non seulement les chefs Yanomamis ont une autorité très limitée, mais de plus, les communautés Yanomamis sont fréquemment divisées et les sections de cette société ont des allégeances à des parents très dispersés. En conséquence, il n'y a pas d'individus ou d'institutions facilement identifiables avec lesquels les responsables de la conservation pourraient négocier et partager les prises de décision même au niveau communautaire. Les communautés Yanomamis n'attribuent pas de droits exclusifs à des territoires précis et il y a encore moins de cohésion au niveau régional ou ethnique. Les ressources ne sont pas traditionnellement "gérées" en contrôlant l'accès ou l'utilisation. Les Yanomamis ont clairement fait savoir que tant que leur dramatique état sanitaire ne se sera pas amélioré, que leur sécurité territoriale ne sera pas garantie et leur autorité politique reconnue, les écotouristes ne seront pas les bienvenus. Ils se sont également opposés aux efforts des partisans de la conservation qui visaient à amortir les coûts de gestion actuels en vendant des produits forestiers non ligneux (Centeno et Elliot, 1993; Colchester, 1994).

Projet de développement et de conservation des ressources des communautés des îles Salomon

Les communautés des îles Salomon dépendent encore en grande partie d'une économie de subsistance basée sur les ressources naturelles locales. Plus de 85% de toutes les ressources terrestres et marines des îles Salomon sont encore sous contrôle communal. Autrefois, la tenure coutumière parvenait très bien à ajuster l'utilisation des ressources en contrôlant les droits individuels et communaux, en limitant l'accès et en partageant la responsabilité de la gestion. Mais l'autorité de la communauté s'est érodée sous les pressions conjointes d'un changement socio-économique rapide et l'attrait du profit exercé par l'extraction à grande échelle des ressources naturelles.

Le gouvernement a suivi une politique encourageant le développement de l'industrie forestière pour se procurer des devises étrangères. Les taux actuels d'extraction sont insoutenables et causent des dommages importants à l'environnement, notamment l'érosion des sols, l'envasement des rivières, la pollution des eaux et la dégradation des récifs frangeants.

La pêche est dominée par les flottilles commerciales de pêche au thon au détriment de la pêche de subsistance. Une grande partie des forêts côtières du pays a été convertie à la production de

copra, d'huile de noix de coco et de palme, en dépit de la faible rentabilité.

Beaucoup de communautés se rendent compte des problèmes provenant d'une mauvaise gestion des ressources naturelles mais n'ont pas l'expertise technique nécessaire pour les résoudre. En 1991, à la demande de membres de la communauté de Marovo, le WWF lança un projet d'assistance technique et financière au Groupe d'aménagement des ressources du lagon de Marovo. Les communautés et associations détenant des terres en étaient les acteurs principaux. Elles organisèrent les activités de planification et de gestion des ressources comme elles l'entendaient. Le WWF facilitait le processus en pourvoyant les communautés participantes d'évaluations des stocks de ressources, de documentation sur les ressources de base et leur utilisation et d'un soutien institutionnel permettant aux groupes locaux de maintenir le contact avec le gouvernement local.

Le succès du processus de planification dépend d'une poignée de groupes d'occupants des terres se réunissant pour prendre les décisions concernant la gestion de leurs propres ressources. Les règles adoptées par la population locale associent les méthodes traditionnelles, comme le contrôle des droits fonciers, à des approches plus modernes, comme la création de réserves naturelles et le calibrage réglementaire des espèces récoltées. L'application des plans de gestion communautaire est essentiellement l'affaire des propriétaires de ressources et des familles. Un fonds de développement communautaire a été mis à la disposition de la population locale dans le but de parvenir à un aménagement écologiquement durable basé sur la diversité des ressources naturelles locales. Le projet pilote a suscité un intérêt parmi les autres communautés et est actuellement en cours d'expansion pour répondre à ces demandes.

Remarques

L'approche de Marovo se caractérise par le refus d'abandonner le pouvoir de prendre des décisions de façon autonome quand il s'agit de gérer les ressources, par une insistance à n'introduire que des initiatives en matière de gestion des ressources qui soient étroitement adaptées aux besoins et aspirations de la localité et par la conviction que les mécanismes politiques et la connaissance de l'environnement traditionnels peuvent dans la plupart des cas constituer une base suffisamment solide à des prises de décision judicieuses.

Les Marovos désormais relèvent avec succès le défi qui consiste à intégrer le développement commercial à un cadre coutumier. Non seulement ils participent activement aux négociations sur les règlements gouvernant leurs propres ressources, mais de plus ils se sont montrés capables d'influencer et de limiter l'exploitation des ressources par les entreprises extérieures. Le projet ayant privilégié la participation locale, cela a permis que les plans concernant les ressources et les initiatives en matière de conservation et de développement soient conçus et exécutés par la communauté.

La planification des ressources communautaires est perçue comme un processus à contrôler et à adapter au fur et à mesure et non pas comme un schéma rigide. Le respect des structures traditionnelles de prise de décisions et d'autorité coutumière constitue l'un des principes directeurs du projet. Celui-ci contribue de plus au renforcement des connaissances détenues dans la commune en apportant une documentation et en effectuant l'inventaire des ressources locales. Le soutien gouvernemental au projet ainsi que l'engagement d'institutions locales et d'un certain

nombre d'ONG sont considérés comme ayant joué un rôle déterminant dans le succès de l'entreprise. (Hviding et Baines, 1992; Programme du WWF pour le Pacifique Sud, 1994).

* * *

References

- Adams, J.** (1991), 'Joining Human Values and Conservation of Mountain Ecosystems', in Stone, R D, *Wildlands and Human Needs: Reports from the Field*, WWF-Etats-Unis.
- Archibald, G & Davey, S.** (1993), 'Kuna Yala: Protecting the San Blas of Panama', dans Kemf, E, (ed), *The Law of the Mother: Protecting Indigenous People in Protected Areas*, WWF/CEC/UICN.
- Banda, A S M & Boer, H.** (1993), 'Honey for Sale', dans Kemf, E, (ed), *The Law of the Mother: Protecting Indigenous People in Protected Areas*, WWF/CEC/UICN.
- Brown, M & Wyckoff-Baird, B.** (1992), 'Designing integrated conservation and development projects', The Biodiversity Support Program, consortium de WWF-Etats-Unis, The Nature Conservancy et World Resources Institute financé par USAID.
- Centeno, J C & Elliot, C.** (1993), 'Forest Home: the Place Where One Belongs', in Kemf, E, (ed), *The Law of the Mother: Protecting Indigenous People in Protected Areas*, WWF/CEC/UICN, Sierra Club Books: San Francisco, Etats-Unis.
- Colchester, M.** (1992), *Sustaining the forests: the community based approach in South and South-East Asia*, UNRISD Discussion Paper No 35.
- Colchester, M.** (1994), *Sustainability and decision-making in the Venezuelan Amazon: the Yanomami in the Upper Orinoco-Casiquiare Biosphere Reserve*, World Rainforest Movement.
- Craven, I.** (1990), 'Community involvement in management of the Arfak Mountains Nature Reserve', WWF Indonésie.
- Hinojosa, F C.** (1992) 'The Cuyabeno Wildlife Reserve' In Redford, K H & Padoch, C, eds. *Conservation of Neotropical Forests: working from traditional resource use*, Columbia University Press, Etats-Unis.
- Hviding & Baines.** (1992), *Fisheries management in the Pacific, tradition and challenges of development in Marovo, Solomon Islands*, UNRISD.

- IIED**, (1994), 'Whose Eden? An overview of Community Approaches to Wildlife Management', rapport, Overseas Development Administration du gouvernement britannique..
- Jacobsohn, M**, (1993), 'Conservation and a Himba community in Western Kaokoland', dans Lewis, D & Carter, N, eds, *Voices from Africa: local perspectives on conservation*, WWF-Etats-Unis.
- Lewis, D & Carter, N**, (eds), (1993), *Voices from Africa: local perspectives on conservation*, WWF-Etats-Unis.
- Kempf, E**, (ed), (1993), *The Law of the Mother: Protecting Indigenous People in Protected Areas*, WWF/CEC/UICN, Sierra Club Books: San Francisco, Etats-Unis.
- Nations, J D & Hinojosa, F C**, (1989), 'Cuyabeno Wildlife Production Reserve', dans Browder, ed, *Fragile Lands of Latin America: strategies for sustainable development*.
- Pimbert, M & Pretty, J**, (1994), *Parks, People and Professionals: putting 'participation' into protected area management*. UNRISD, IIED, WWF.
- Stone, R D**, (1991), *Wildlands and Human Needs: Reports from the field*, WWF-Etats-Unis.
- Stone, R D**, (1991), 'Foresight in Indonesia's Irian Jaya Province', in Stone, R D, *Wildlands and Human needs: Reports from the Field*, WWF-Etats-Unis.
- Wells, M, Brandon, K & Hannah, L**, (1992), *People and Parks: linking protected area management with local communities*, The World Bank, WWF et USAID, World Bank: Washington, Etats-Unis.
- Wilde**, (1994), *Community participation in planning resource utilisation from within a national park: Bwindi Impenetrable Forest, Uganda*, WWF.
- WWF**, (1992), 'Butterfly farming in the Arfak Mountains of Irian Jaya. A Project Update'.
- WWF South Pacific Program**, (1994), 'Solomon Islands Community Resource Conservation and Development Project Plan 1995-1999'.

* * *